

Nancy, le 09 septembre 2019

## **PACTE DE REFONDATION DES URGENCES**

L'Agence Régionale de Santé Grand Est s'engage aux côtés des établissements et des professionnels de santé pour mettre en œuvre le plan de refondation des urgences défini par la Ministre des Solidarités et de la Santé.

Ce pacte de refondation des urgences comporte 12 mesures clés pour améliorer l'accès aux soins non programmés, à la fois pour répondre à l'urgence vitale et à la demande en soins courants.

Dès aout 2019, le Directeur Général de l'ARS a entamé un travail avec l'ensemble des acteurs concourant à la prise en charge des soins non programmés, afin d'élaborer un plan d'actions territorial sur le thème de la prise en charge des soins urgents et non programmés.

Les mesures annoncées par la Ministre, Agnès Buzyn, vont permettre de nourrir et d'amplifier les travaux déjà engagés par les professionnels de santé et l'ARS.

L'ARS a donc demandé à chaque directeur d'établissement support de Groupement Hospitalier de Territoire d'établir d'ici le 30 octobre prochain, conjointement avec les délégués territoriaux de l'ARS, en concertation avec tous les acteurs publics et privés et du médico-social, un plan d'actions visant à mettre en œuvre les annonces de la ministre.

### **Contact presse**

ARS Grand Est : Laura Philis,  
ars-grandest-presse@ars.sante.fr